



vernfoot.fr



Bienvenue au club!

SAISON 2026/2027

RESPECT | SOLIDARITÉ | PLAISIR

Reinscription

Le lien vous sera transmis **par mail début juin**, identifié « FFF LICENCES » (vérifiez dans vos spams !), **suivez la procédure** et fournissez les documents demandés puis **réglez votre cotisation** pour la valider. Vérifiez les éléments sur les documents envoyés :

- **Identité** : Vérifier que les informations sont exactes (nom, adresse, mail, etc..) dans le cas contraire, apporter les modifications.
- **Assurance** : Vous devez remplir obligatoirement cette rubrique avec votre nom, prénom et cocher le représentant légal (pour les mineurs). Vous devez ensuite cocher une des 2 cases, si vous décidez de souscrire ou non à l'assurance.
- **Médical** : Je réponds au questionnaire de santé fourni, si vous répondez oui à l'une des questions, vous devez remplir le certificat médical joint au mail de la FFF.
- **Signature** : Pour un licencié MINEUR ou MAJEUR, je signe électroniquement la demande de licence dans la case correspondante à l'âge du licencié (mineur/majeur).

**IMPORTANT : MERCI DE RENOUVELER VOTRE LICENCE AVANT LE 30 JUIN
CAR LES ENGAGEMENTS DES ÉQUIPES DOIVENT SE FAIRE POUR LE 1^{ER} JUILLET 2026**

Nouveaux licenciés

La demande se fait en 2 temps

- 1 - TRANSMETTRE À :** secretariat@vernfoot.fr Nom / Prénom / Date et lieu de naissance/ Email
- 2 - APRÈS RÉCEPTION DU LIEN PAR MAIL DE LA FFF (VÉRIFIER DANS VOS SPAMS) SUIVEZ LA PROCÉDURE ET JOIGNEZ LES DOCUMENTS DEMANDÉS**

- Photo d'identité (format jpeg)
- Questionnaire médical : téléchargez le formulaire FFF si au moins une réponse négative
- Photocopie de votre pièce d'identité
- Paiement de la cotisation + droit de mutation pour les changements de club

Droits de changement de club

Les frais demandé par la Ligue de Bretagne, de changement de club d'un joueur extérieur sont à sa charge.

Tout joueur n'ayant pas réglé sa cotisation en 2025/2026 sera bloqué pour une demande de renouvellement ou de changement de club.

Paiement

il se fait aux permanences Avec mes chèques vacances, la carte « dispositif SORTIR », carte bancaire ou chèque.

- En 1 fois, remis avec ma demande de licence, retrait effectué fin septembre.
- En 2/3 fois, remise des règlements avec ma demande, 1^{er} retrait fin sept puis 1 mois + tard.

Si la cotisation n'est pas réglée, votre licence ne sera pas validée par le club, donc pas d'accès aux entraînements et aux matchs.

Tarifs des licences et équipements en page 4 pour la saison 2026-2027

Règlement intérieur

L'adhérent(e) ou son représentant légal, qui signe la demande de licence, **s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement et la charte du club** en ligne sur www.vernfoot.fr

Planning des entraînements SAISON 2026/27

Catégories	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	Samedi	Dimanche	REPRISE
U6-U7			10h - 11h ¹⁵			9h - 10h		09/09
U8-U9			10h - 11h ¹⁵			9h - 10h		09/09
U9-U11 filles			10h - 11h ¹⁵			9h - 10h		09/09
U10-U11			13h - 14h ¹⁵		17h - 18h ¹⁵			09/09
U12-U13		18h - 19h ¹⁵	14h ³⁰ - 15h ⁴⁵					08/09
U14-U15			17h ¹⁵ - 18h ⁴⁵	18h ¹⁵ - 19h ³⁰				02/09
U15-U18 filles	19h - 20h ³⁰		19h - 20h ³⁰					07/09
U16-U17			19h - 20h ³⁰		18h ³⁰ - 20h			02/09
Seniors		19h ³⁰ - 21h ¹⁰		19h ³⁰ - 21h ¹⁰				01/09
Vétérans et Loisir					20h ³⁰ - 23h			04/09
Foot en Marchant	20h ³⁰ - 22h							17/08
Section + (Foot inclusif)							10h ³⁰ - 11h ⁴⁵	

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Les joueurs doivent être changés et prêts pour la séance aux horaires indiqués

- Chaussures, chaussettes de foot et protèges-tibias, bouteille d'eau
- Short (jogging / coupe-vent selon météo), maillot de foot ou haut de sport

secretariat@vernfoot.fr - www.vernfoot.fr

ÂGE	CATÉGORIE	TARIFS
entre 1991 et 2006	séniors	170 €
2007	U20	170 €
2008	U19	170 €
2009	U18	170 €
2010	U17	160 €
2011	U16	Garçons : 160 € / Filles : 130 €
2012	U15	Garçons : 160 € / Filles : 130 €
2013	U14	Garçons : 160 € / Filles : 130 €
2014	U13	Garçons : 160 € / Filles : 130 €
2015	U12	Garçons : 160 € / Filles : 130 €
2016	U11	Garçons : 160 € / Filles : 130 €
2017	U10	Garçons : 160 € / Filles : 130 €
2018	U9	140 €
2019	U8	140 €
2020	U7	140 €
2021	U6	130 €
avant 1991	Vétérans	120 €
à partir de 2012	Loisir / walking football	80 €
2009 à 2020	Section +	80 €

PERMANENCES AU FOYER DU CLUB - STADE DU BOURIDEL

AOÛT

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI
de 18h30 à 19h30

SEPTEMBRE

MARDIS ET JEUDI
de 18h30 à 19h30

VENDREDI

4 SEPTEMBRE
FORUM DES ASSOS

LA BOUTIQUE DU CLUB



Scannez ou rdv sur vernfoot.fr



SAC DE SPORT - S



MAILLOT ADULTE



PARKA



COUPE VENT ENFANT



MAILLOT FEMME

L'adhérent(e) ou son représentant légal, qui signe la demande de licence, s'engage à prendre connaissance et à respecter les règlements et la charte du club en ligne sur www.vernfoot.fr

AIDES AUX PAIEMENTS

NOTICE POUR LES ADHÉRENTS

Les adhérents de notre association peuvent bénéficier d'aides pour régler leur cotisation. L'US Vern Football vous facilite la tâche sur ce sujet, pour 5 principales aides disponibles :

- Les chèques vacances (ANCV) <https://www.ancv.com>
- Les coupons sport ANCV <https://www.ancv.com/le-coupon-sport>
- Les coupons sport du département + d'infos : <https://www.ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35>
- L'aide Sortir <https://metropole.rennes.fr/tout-savoir-sur-sortir>
- Le pass'sport <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>

← LIENS
CLIQUABLES

LES CHÈQUES VACANCES DE L'ANCV

Les chèques vacances sont acceptés pour **payer une partie ou l'intégralité** de votre cotisation. Vous vérifiez que vos coordonnées sont bien inscrites sur les chèques vacances

LES COUPONS SPORT DE L'ANCV

C'est le même système que pour les chèques vacances.

L'AIDE SORTIR !

« Sortir ! » est une **aide aux loisirs** gérée par Rennes Métropole.

Cette aide est chargée sur la carte Korrigo (carte des transports) du demandeur, sous conditions de ressources et de commune d'habitation, mais sans critère d'âge.

NB : Si l'adhérent demande à la fois une aide Sortir et un Coupon Sport du département, les deux doivent se faire en même temps

LE PASS'SPORT

Une aide de l'État de 70 € pour les jeunes de 6 à 30 ans sous conditions :

- De 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- De 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- De 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Boursiers de l'enseignement supérieur de moins de 28 ans

Comment obtenir son code Pass'Sport ?

Dans la plupart des cas, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Si vous êtes éligible, le ministère des Sports vous envoie automatiquement un identifiant personnel par e-mail ou SMS, à l'adresse enregistrée auprès de votre CAF, CROUS ou MSA.

NB : Les codes Pass'Sport sont envoyés fin août pour la majorité des bénéficiaires, juste avant la rentrée sportive. Pensez à vérifier vos spams si vous ne recevez rien début septembre. Il marche aussi pour les étudiants !

Que faire si vous n'avez pas reçu votre code ?

Contrôlez d'abord que votre adresse e-mail est bien à jour auprès de votre CAF, CROUS ou MSA. Pensez également à vérifier vos courriers indésirables. Si malgré tout vous ne trouvez rien, consultez le site officiel pass.sports.gouv.fr ou contactez directement votre organisme payeur.

Comment faire une demande de Pass'Sport en ligne ?

RDV sur pass.sports.gouv.fr, renseignez votre situation personnelle et vérifiez votre éligibilité.

ARTICLE I

DISCIPLINE GÉNÉRALE

1. Respecter les arbitres officiels et bénévoles
2. Respecter les adversaires et ses partenaires
3. Refuser toutes sortes de violences physiques et verbales,
4. Être exemplaire, loyal et tolérant envers les joueurs et dirigeants de l'USV FOOTBALL et de ceux de nos adversaires
5. Tous les propos, attitudes, expressions ou gestes visant à porter atteinte à l'honneur, à l'image ou à l'intérêt du club sont passibles de sanctions.
6. Avoir un comportement citoyen, rejeter toutes formes de racismes
7. Parents et supporters doivent se contrôler et se limiter à leurs rôles de spectateurs
8. Respectez les infrastructures et équipements (maillots, matériels, propreté des locaux)

ARTICLE II

LES ENTRAÎNEURS

1. Le club délègue son autorité à l'entraîneur principal, aux éducateurs diplômés ainsi qu'aux responsables de catégories, en ce qui concerne la direction et la gestion des effectifs
2. Les entraîneurs ou éducateurs sont responsables des enfants lors des séances d'entraînements et des compétitions.
3. Les entraîneurs et dirigeants doivent rester dignes et sportifs en toutes circonstances

ARTICLE III

LES ENTRAÎNEMENTS

1. Les jours et horaires sont fixés par l'entraîneur principal et par les éducateurs, ils doivent être respectés (sous peine de se voir refuser l'accès aux séances)
2. Les joueurs doivent être changés et prêts pour la séance à l'heure indiquée sur le planning.

ARTICLE IV

LES ÉQUIPEMENTS

1. Entraînement : Chaussure de foot, chaussette de foot, short ou jogging (selon la météo), maillot de foot ou haut de sport, protège-tibia, bidon d'eau et coupe-vent (selon la météo)
2. Match : Chaussure de foot, chaussette de foot aux couleurs du club (bleu Roi), protège tibia, bidon d'eau et coupe-vent (selon la météo), vêtements de rechange.

ARTICLE V

LES MATCHS

1. Le joueur est tenu de participer à tous les matchs amicaux ou officiels dans n'importe quelle équipe du club (l'absence de joueurs non justifiée ou non excusée pourra être sanctionnée)
2. Le joueur sera tenu de se présenter aux convocations dans une forme correcte et avec tous ses esprits pour pratiquer une activité sportive (pas d'alcool, pas de drogue, sous peine de se faire sanctionner et exclure du club)
3. Les absences ou retards le jour des matchs doivent être signalées directement aux dirigeants responsables de l'équipe où joue le joueur (coordonnée affichée sur les convocations)
4. Les équipes seront constituées en fonction de critères (niveau, l'assiduité, l'attitude générale)
5. Les compositions d'équipes seront affichées sur le site du club (www.vernfoot.fr) au plus tard le jeudi soir pour l'ensemble des équipes.

ARTICLE VI

LES DÉPLACEMENTS

1. Les joueurs devront se trouver au point de rassemblement et à l'heure, départ prévu 10 min après l'heure de convocation
2. Un planning de covoiturage est mis en place, chaque famille doit le respecter, en cas d'empêchement se faire remplacer par une autre famille et prévenir le dirigeant d'équipe.
3. Les enfants seront conviés aux responsables au point de rendez-vous fixés sur la convocation et devront être récupérés à l'heure retour.

ARTICLE VI

RÈGLEMENTS DES LICENCES

La cotisations non réglées ne sera pas validée : le joueur ne sera plus accepté aux entraînements et ne sera plus convoqué aux matchs tant que la licence ne sera pas soldée.

ARTICLE VIII

L'ACCIDENT

Tout joueur blessé, même légèrement au cours d'une rencontre ou d'un entraînement doit se conformer dans son intérêt, aux dispositions suivantes ;

- Mettre immédiatement au courant son dirigeant ou entraîneur
- Faire notifier sa blessure sur la feuille de match
- Une déclaration d'accident devra être fournie au secrétaire

ARTICLE IX

COMMUNICATION

1. Le respect du club, (son image, ses valeurs et ses adhérents) doit être permanent, au club ou à l'extérieur. Chacun est responsable des informations, des commentaires ou des images qu'il diffuse notamment sur internet et les réseaux sociaux. Le club se réserve le droit de sanctionner tous les débordements, toutes déclarations ou photos qui nuiraient à l'image ou à la réputation du club ou de l'un de ses membres.
1. La communication interne est aussi importante : Vous n'êtes pas seuls, allez vers les autres, parlez de vos problèmes pour les résoudre, encourager les autres équipes du club, participez aux différentes manifestations du club (plateau, tournoi, loto,)

ARTICLE XV

SANCTIONS DISCIPLINAIRES (« CARTONS »)

1. Les sanctions disciplinaires prononcées pour un fait de jeu sont financièrement supportées par le club.
2. Les sanctions résultant d'un comportement contraire aux règles de bonne conduite sportive sont imputées au joueur.
2. À défaut de règlement des sommes dues, le joueur est suspendu de toute convocation aux entraînements et compétitions jusqu'à régularisation.

ARTICLE X

MOTIFS DE SANCTION

1. Non-respect du règlement intérieur
2. Mauvaise tenue, incorrection sur le terrain ou en dehors envers un coéquipier, un adversaire, le corps arbitral (officiel ou bénévole), dirigeant ou éducateur ou envers toute autre personne.

ARTICLE XI

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

1. Avant que soit prise à son égard toute sanction, le joueur (+ parents pour les mineurs) devront être convoqués par cette commission, pour y être entendu, ainsi que d'éventuels témoins.
2. Les décisions de la commission seront irrévocables et sans appel.

ARTICLE XII

ENGAGEMENT DU CLUB

1. Le club s'engage à mettre tout en œuvre, homme et équipement afin que ces licenciés s'épanouissent dans ce sport
2. Vos éducateurs et dirigeants sont à l'écoute de vos problèmes
3. Le club se dégage de toutes responsabilités en dehors des heures d'entraînements, de compétitions ou événements organiser par lui-même.

ARTICLE XIII

ARBITRAGE ET ACTIONS BÉNÉVOLES AU CLUB

En signant sa licence chaque joueur senior s'engage à arbitrer deux matchs lors de la saison dans les catégories «Jeunes » le samedi matin ou après-midi.

ARTICLE XIV

DROIT À L'IMAGE

En signant sa demande de licence tout adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs), dirigeant ou joueur, autorise l'association à utiliser toutes les images, photos ou vidéos sur lesquelles il est susceptible d'apparaître et ce afin d'illustrer des documents (article de presse, site web, RS...). Tout licencié qui refuse la publication de photos le représentant doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription.